



<b>Département de l'Oise</b> <b>Arrondissement de Compiègne</b> <b>Canton de Thourotte</b> <b>Commune Longueil-Annel</b>		<b><u>Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal</u></b>			
Date de la convocation		L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BEURDELEY, Maire			
27 juin 2024		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation		BEURDELEY Daniel	✓		
27 juin 2024		TASSIN Jackie	✓		
		VANDENBROM Françoise	✓		
		CHRETIEN Patrick	✓		
Date d'affichage de la délibération		PIHAN GAUMET Florence	✓		
05 juillet 2024		LAVALLARD Eric	✓		
		DERE Michel	✓		
		VERSTRAETE Gérard	✓		
<u>Nombre de conseillers</u>		GRAS Martine	✓		
En exercice	23	GIRARD Guy	✓		
Quorum	12	LAMERAND Sylvie	✓		
Présents	20	LUDET Magalie	✓		
		LASSALLE Stéphanie	✓		
Représentés	2	TERRIEN Anne-Cécile			Jackie TASSIN
		LE MOUEL Jean-Christophe	✓		
Votants	22	FRANCOIS Emilie	✓		
		COLIN Léo	✓		
Secrétaire de séance :		DELHAY Jacques		✓	
<b>Gérard VERSTRAETE</b>		SIMONARD Bruno	✓		
		MOUTBEKA Jean-Jacques			Eric LAVALLARD
		DE MYTTENAERE Jérôme	✓		
		ENGELEN Michel	✓		
		POSSIEN Christelle	✓		

**2024-07-00 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal 27 juin 2024

Après délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**Article unique** : **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 27 Juin 2024

Résultat du vote	ADOPTE
------------------	--------

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
**Daniel BEURDELEY**



Le Secrétaire de séance,  
**Gérard VERSTRAETE**

Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture  
et de l'affichage en date du 05 juillet 2024

Le Maire,  
**Daniel BEURDELEY**





Département de l'Oise Arrondissement de Compiègne Canton de Thourotte Commune Longueuil-Annel		<b>Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal</b>			
Date de la convocation 27 juin 2024		L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BEURDELEY, Maire			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 27 juin 2024		BEURDELEY Daniel	✓		
		TASSIN Jackie	✓		
		VANDENBROM Françoise	✓		
		CHRETIEN Patrick	✓		
Date d'affichage de la délibération 05 juillet 2024		PIHAN GAUMET Florence	✓		
		LAVALLARD Eric	✓		
		DERE Michel	✓		
		VERSTRAETE Gérard	✓		
<u>Nombre de conseillers</u>		GRAS Martine	✓		
En exercice	23	GIRARD Guy	✓		
Quorum	12	LAMERAND Sylvie	✓		
Présents	20	LUDET Magalie	✓		
		LASSALLE Stéphanie	✓		
Représentés	2	TERRIEN Anne-Cécile			Jackie TASSIN
		LE MOUEL Jean-Christophe	✓		
Votants	22	FRANCOIS Emilie	✓		
		COLIN Léo	✓		
Secrétaire de séance :		DELHAY Jacques		✓	
<b>Gérard VERSTRAETE</b>		SIMONARD Bruno	✓		
		MOUTBEKA Jean-Jacques			Eric LAVALLARD
		DE MYTTENAERE Jérôme	✓		
		ENGELLEN Michel	✓		
		POSSIEN Christelle	✓		

**2024-07-02 : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME -  
APPROBATION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36, L.153-37, L.153-40, L.153-45 à L.153-48 ; ainsi que R.153-20 et suivants ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de Longueil-Annel approuvé par délibération du conseil municipal en date du 13 février 2021 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 30 novembre 2023 engageant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme ;

**Vu** l'avis conforme délibéré n°2024-7820 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 16 avril 2024 indiquant que la modification simplifiée du PLU de Longueil-Annel n'est pas soumis à évaluation environnementale,

**Vu** le projet de modification simplifiée n°1 du PLU mis à disposition du public du 4 juin 2024 au 4 juillet 2024 et vu le registre ouvert à cet effet sur lequel aucune remarque n'a été effectuée,

**Considérant** qu'il est rappelé le contenu du projet de modification simplifiée n°1 du PLU, à savoir la modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) applicables sur le site de l'ancien IRPR à Annel,

**Considérant** que le projet de modification simplifiée a été notifié aux Personnes Publiques Associées conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme.

**Considérant** que le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Longueil-Annel, tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité:

**Article 1 : Approuve** la modification simplifiée n°1 du PLU de Longueil-Annel telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

**Article 2 : Dit** que la modification simplifiée n°1 du PLU de Longueil-Annel sera tenue à la disposition du public à la Mairie, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture du secrétariat,

**Article 3 : Acte** que la présente délibération sera affichée à la Mairie pendant 1 mois, et mention en sera faite en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de l'Oise,

**Article 4 : Rappel** que cette délibération sera exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par la Préfète, si celle-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification simplifiée du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications, puis après accomplissement de la dernière des mesures de publicité mentionnées ci-avant, et dans les conditions prévues par l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme,

**Article 5 : Charge** Monsieur le Maire d'adresser cette délibération à la Sous-préfecture de Compiègne et à la Préfecture du département de l'Oise.

Résultat du vote	ADOPTÉ
------------------	--------



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
**Daniel BEURDELEY**

Le Secrétaire de séance,  
**Gérard VERSTRAETE**

Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture  
et de l'affichage en date du 05 juillet 2024

Le Maire,  
**Daniel BEURDELEY**



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 060-216003657-20240705-2024\_07\_02-DE



<b>Département de l'Oise Arrondissement de Compiègne Canton de Thourotte Commune Longueil-Annel</b>		<b><u>Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal</u></b>			
<b>Date de la convocation</b> 27 juin 2024		L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BEURDELEY, Maire			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
<b>Date d'affichage de la convocation</b> 27 juin 2024		BEURDELEY Daniel	✓		
		TASSIN Jackie	✓		
		VANDENBROM Françoise	✓		
		CHRETIEN Patrick	✓		
<b>Date d'affichage de la délibération</b> 05 juillet 2024		PIHAN GAUMET Florence	✓		
		LAVALLARD Eric	✓		
		DERE Michel	✓		
		VERSTRAETE Gérard	✓		
<b>Nombre de conseillers</b>		GRAS Martine	✓		
En exercice	23	GIRARD Guy	✓		
Quorum	12	LAMERAND Sylvie	✓		
Présents	20	LUDET Magalie	✓		
		LASSALLE Stéphanie	✓		
Représentés	2	TERRIEN Anne-Cécile			Jackie TASSIN
		LE MOUEL Jean-Christophe	✓		
Votants	22	FRANCOIS Emilie	✓		
		COLIN Léo	✓		
<b>Secrétaire de séance :</b>  <b>Gérard VERSTRAETE</b>		DELHAY Jacques		✓	
		SIMONARD Bruno	✓		
		MOUTBEKA Jean-Jacques			Eric LAVALLARD
		DE MYTTENAERE Jérôme	✓		
		ENGELLEN Michel	✓		
		POSSIEN Christelle	✓		

## 2024-07-03 : MODIFICATION N°1 DU PLU - APPROBATION

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-43 et L.153-44,

Vu la délibération municipale en date du 29 septembre 2022 prescrivant la modification du plan local d'urbanisme,

Vu la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Hauts-de-France en date du 16 mai 2023 soumettant la procédure à évaluation environnementale,

Vu la dérogation préfectorale au principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCoT en date du 30 janvier 2024,

Vu les avis émis par les personnes publiques,

Vu l'avis de l'autorité environnementale,

Vu l'arrêté municipal en date du 25 mars 2024 mettant le projet de modification du PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 17 avril 2024 au 16 mai 2024,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur qui émet un avis favorable sans réserve en date du 5 juin 2024,

Considérant que les conclusions motivées du commissaire-enquêteur n'impliquent aucune modification du projet de modification du PLU,

Considérant que les avis des personnes publiques associées n'impliquent aucune modification du projet de modification du PLU,

Considérant que le projet de modification du PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé conformément à l'article L 153-43 du Code de l'urbanisme,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**Article 1** : **APPROUVE** la modification n°1 du PLU de Longueil-Annel telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

**Article 2** : **DIT** que la modification n°1 du PLU de Longueil-Annel sera tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat,

**Article 3** : **ACTE** que la présente délibération sera affichée en mairie pendant 1 mois, et mention en sera faite en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de l'Oise,

**Article 4 : RAPPELLE** que cette délibération sera exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par la Préfète, si celle-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications, puis après accomplissement de la dernière des mesures de publicité mentionnées ci-avant, et dans les conditions prévues par l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme,

**Article 5 : CHARGE** Monsieur le Maire d'adresser cette délibération à la Sous-préfecture de Compiègne et à la Préfecture du département de l'Oise.

Résultat du vote	ADOpte
------------------	--------



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
**Daniel BEURDELEY**

Le Secrétaire de séance,  
**Gérard VERSTRAETE**

Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture  
et de l'affichage en date du 05 juillet 2024

Le Maire,  
**Daniel BEURDELEY**



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 060-216003657-20240705-2024\_07\_03-DE



Département de l'Oise Arrondissement de Compiègne Canton de Thourotte Commune Longueil-Annel		<u>Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal</u>			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date de la convocation 27 juin 2024		L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BEURDELEY, Maire			
Date d'affichage de la convocation 27 juin 2024		BEURDELEY Daniel	✓		
		TASSIN Jackie	✓		
		VANDENBROM Françoise	✓		
		CHRETIEN Patrick	✓		
Date d'affichage de la délibération 05 juillet 2024		PIHAN GAUMET Florence	✓		
		LAVALLARD Eric	✓		
		DERE Michel	✓		
		VERSTRAETE Gérard	✓		
<u>Nombre de conseillers</u>		GRAS Martine	✓		
En exercice	23	GIRARD Guy	✓		
Quorum	12	LAMERAND Sylvie	✓		
Présents	20	LUDET Magalie	✓		
		LASSALLE Stéphanie	✓		
Représentés	2	TERRIEN Anne-Cécile			Jackie TASSIN
		LE MOUEL Jean-Christophe	✓		
Votants	22	FRANCOIS Emilie	✓		
		COLIN Léo	✓		
Secrétaire de séance :		DELHAY Jacques		✓	
<b>Gérard VERSTRAETE</b>		SIMONARD Bruno	✓		
		MOUTBEKA Jean-Jacques			Eric LAVALLARD
		DE MYTTENAERE Jérôme	✓		
		ENGELLEN Michel	✓		
		POSSIEN Christelle	✓		

**2024-07-04 : MARCHE RESTAURATION – ATTRIBUTION DU MARCHE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le marché de restauration prendra fin le 31 août 2024, et qu'une consultation a été lancée le 05 avril 2024 pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire.

La remise des offres a été fixée au 28 mai 2024

La Commission MAPA s'est réunie le 28 mai 2024 pour procéder à l'ouverture des plis. 3 offres ont été déposées dans les délais à savoir la société : La Normande ; Dupont restauration et API restauration.

La Commission MAPA a demandé qu'une négociation soit menée et que les 3 entreprises confirment la livraison en bacs gastronomes. La remise des nouvelles offres ayant été fixée au 21 juin 2024.

La Normande restauration n'a pas confirmé la livraison en bacs gastronomes comme demandé dans le cahier des charges son offre est considéré comme non conforme.

Au regard de l'analyse des offres, la société API restauration est la mieux-disante.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le prix du repas de la société la mieux-disante est de 3,11 € HT soit 3,28 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire  
Vu l'analyse des offres

**APRES DELIBERATION  
DECIDE  
A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** de **CONFIER** à la Société API Restauration le marché de fourniture de repas en liaison froide à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour une durée ne pouvant excéder le 31 août 2027

**Article 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

Résultat du vote	ADOPTE
------------------	--------



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
**Daniel BEURDELEY**



Le Secrétaire de séance,  
**Gérard VERSTRAETE**



Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture  
et de l'affichage en date du 05 juillet 2024

Le Maire,  
**Daniel BEURDELEY**



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 060-216003657-20240705-2024\_07\_04-DE



<b>Département de l'Oise Arrondissement de Compiègne Canton de Thourotte Commune Longueuil-Annel</b>		<b><u>Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal</u></b>			
<b>Date de la convocation</b> 27 juin 2024		L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BEURDELEY, Maire			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
<b>Date d'affichage de la convocation</b> 27 juin 2024		BEURDELEY Daniel	✓		
		TASSIN Jackie	✓		
		VANDENBROM Françoise	✓		
		CHRETIEN Patrick	✓		
<b>Date d'affichage de la délibération</b> 05 juillet 2024		PIHAN GAUMET Florence	✓		
		LAVALLARD Eric	✓		
		DERE Michel	✓		
		VERSTRAETE Gérard	✓		
<b>Nombre de conseillers</b>		GRAS Martine	✓		
En exercice	23	GIRARD Guy	✓		
Quorum	12	LAMERAND Sylvie	✓		
Présents	20	LUDET Magalie	✓		
		LASSALLE Stéphanie	✓		
Représentés	2	TERRIEN Anne-Cécile			Jackie TASSIN
		LE MOUEL Jean-Christophe	✓		
Votants	22	FRANCOIS Emilie	✓		
		COLIN Léo	✓		
<b>Secrétaire de séance :</b>  <b>Gérard VERSTRAETE</b>		DELHAY Jacques		✓	
		SIMONARD Bruno	✓		
		MOUTBEKA Jean-Jacques			Eric LAVALLARD
		DE MYTTENAERE Jérôme	✓		
		ENGELLEN Michel	✓		
		POSSIEN Christelle	✓		

**2024-07-05 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DE LA CC2V**

Monsieur le Maire expose que la CC2V emploie des agents de la commune pour assurer l'accueil des centres de loisirs pendant les vacances.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnels pour les accueils de loisirs sans hébergement avec la CC2V.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

**A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** DECIDE de mettre à disposition de la Communauté de Communes des Deux Vallées deux agents pour y exercer les fonctions d'animateur au sein de l'ALSH Communautaire du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025.

**Article 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette mise à disposition

**Article 3 :** AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires au respect de ces conventions

Résultat du vote	ADOPTE
------------------	--------



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
**Daniel BEURDELEY**

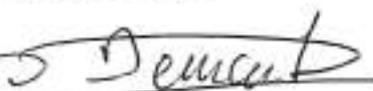


Le Secrétaire de séance,  
**Gérard VERSTRAETE**



Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture  
et de l'affichage en date du 05 juillet 2024

Le Maire,  
**Daniel BEURDELEY**





Département de l'Oise Arrondissement de Compiègne Canton de Thourotte Commune Longueuil-Annel		<u>Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal</u>			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date de la convocation 27 juin 2024		L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BEURDELEY, Maire			
Date d'affichage de la convocation 27 juin 2024		BEURDELEY Daniel	✓		
		TASSIN Jackie	✓		
		VANDENBROM Françoise	✓		
		CHRETIEN Patrick	✓		
Date d'affichage de la délibération 05 juillet 2024		PIHAN GAUMET Florence	✓		
		LAVALLARD Eric	✓		
		DERE Michel	✓		
		VERSTRAETE Gérard	✓		
<u>Nombre de conseillers</u>		GRAS Martine	✓		
En exercice	23	GIRARD Guy	✓		
Quorum	12	LAMERAND Sylvie	✓		
Présents	20	LUDET Magalie	✓		
		LASSALLE Stéphanie	✓		
Représentés	2	TERRIEN Anne-Cécile			Jackie TASSIN
		LE MOUEL Jean-Christophe	✓		
Votants	22	FRANCOIS Emilie	✓		
		COLIN Léo	✓		
Secrétaire de séance :		DELHAY Jacques		✓	
<b>Gérard VERSTRAETE</b>		SIMONARD Bruno	✓		
		MOUTBEKA Jean-Jacques			Eric LAVALLARD
		DE MYTTENAERE Jérôme	✓		
		ENGELLEN Michel	✓		
		POSSIEN Christelle	✓		

**2024-07-06 : PROJET JEUNESSE DE L'OISE RURALE ANNEE 2024-2025**

Madame VANDENBROM rappelle au Conseil qu'au travers du dispositif « Projets Jeunesse de l'Oise Rurale (PJOR) », le Conseil Départemental soutient les projets hors temps scolaire et engageant les jeunes de 11 à 16 ans dans la vie de leur territoire.

Dans un objectif global de transmission de valeurs citoyennes, les PJOR ont pour finalités de :

- Faciliter l'accès à des activités péri et extrascolaires dans des zones où l'offre est restreinte ou difficile d'accès ;
- Créer du lien social sur le territoire ;
- Impliquer les jeunes dans la vie locale ;
- Favoriser leur ouverture d'esprit, leur estime de soi et le respect d'autrui ;
- Contribuer à leur réussite éducative et leur insertion socioculturelle ;
- Permettre l'émergence de nouvelles pratiques éducatives et méthodes pédagogiques originales.

Madame VANDENBROM présente les objectifs du projet de la Commune de Longueil-Annel qui sont :

Pour les objectifs maintenus :

- Encourager l'entraide, le partage dans le groupe, définir ensemble des règles de vie et les respecter
- Favoriser l'adhésion des jeunes tout au long de l'année et les rendre acteurs au sein des projets proposés
- Impliquer les jeunes dans la mise en œuvre de projets citoyens à destination des enfants et plus globalement des habitants de la ville
- Impliquer les jeunes dans la vie locale en les associant à la réalisation d'actions et de manifestations réalisées à l'échelle de la ville.
- Impliquer et mobiliser les parents dans les loisirs de leurs enfants
- Développer le lien intergénérationnel.
- Concerner tous les jeunes quelle que soit la situation géographique sur la commune.
- Lutter contre toutes formes de discriminations « communes »
- Mobiliser les jeunes au sein de projets à court et moyen terme et ayant un fil conducteur permettant de valoriser le savoir-faire des jeunes
- Mettre en œuvre une véritable coéducation (c'est-à-dire aider ensemble l'enfant à devenir un adulte)

- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie dans le respect du rythme et de l'épanouissement du jeune
- Permettre la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté pour le jeune
- Reconnaître et faire respecter l'environnement, considérer notre environnement comme une richesse rare

Et pour les nouveaux objectifs :

- Permettre aux jeunes d'échanger sur les questions en lien avec les sujets d'actualité (politique, écologie, vie quotidienne)
- Mobiliser la jeunesse sur le devoir de mémoire et le patrimoine historique

Le budget prévisionnel du projet qui s'équilibre à 47652,92 € avec une demande de participation financière de 6 000 € au titre du PJOR.

Ouï l'exposé de Madame VANDENBROM  
Après délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE  
DECIDE**

**Article 1 :** D'APPROUVER le contenu du Projet Jeunesse de l'Oise Rurale pour l'année scolaire 2024-2025

**Article 2 :** DE SOLLICITER la participation financière du Conseil Départemental de l'Oise au titre du PJOR.

**Article 3 :** D'AUTORISER le Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec le Conseil Départemental de l'Oise

Résultat du vote	ADOPTE
------------------	--------



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
**Daniel BEURDELEY**

Le Secrétaire de séance,  
**Gérard VERSTRAETE**

Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture  
et de l'affichage en date du 05 juillet 2024

Maire,  
**Daniel BEURDELEY**

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 060-216003657-20240705-2024\_07\_06-DE



<b>Département de l'Oise                      Arrondissement de Compiègne                      Canton de Thourotte                      Commune Longueil-Annel</b>		<b><u>Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal</u></b>			
Date de la convocation		L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BEURDELEY, Maire			
27 juin 2024		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation		BEURDELEY Daniel	✓		
27 juin 2024		TASSIN Jackie	✓		
		VANDENBROM Françoise	✓		
		CHRETIEN Patrick	✓		
Date d'affichage de la délibération		PIHAN GAUMET Florence	✓		
05 juillet 2024		LAVALLARD Eric	✓		
		DERE Michel	✓		
		VERSTRAETE Gérard	✓		
<u>Nombre de conseillers</u>		GRAS Martine	✓		
En exercice	23	GIRARD Guy	✓		
Quorum	12	LAMERAND Sylvie	✓		
Présents	20	LUDET Magalie	✓		
		LASSALLE Stéphanie	✓		
Représentés	2	TERRIEN Anne-Cécile			Jackie TASSIN
		LE MOUEL Jean-Christophe	✓		
Votants	22	FRANCOIS Emilie	✓		
		COLIN Léo	✓		
Secrétaire de séance :		DELHAY Jacques		✓	
<b>Gérard VERSTRAETE</b>		SIMONARD Bruno	✓		
		MOUTBEKA Jean-Jacques			Eric LAVALLARD
		DE MYTTENAERE Jérôme	✓		
		ENGELLEN Michel	✓		
		POSSIEN Christelle	✓		

**2024-07-07 : CONVENTION PROJET MUSICAL EN MILIEU SCOLAIRE**

Madame Françoise VANDENBROM rappelle au Conseil qu'un intervenant musique intervient auprès de tous les enfants du cycle élémentaire, et ajoute que Madame Christine HIE, directrice de l'école, souhaite que ce projet se poursuive durant l'année scolaire 2024-2025.

Madame Françoise VANDENBROM présente la convention de prestation de service de Monsieur Julian GUILLON.

Entendu, l'exposé de Madame VANDENBROM,

Considérant l'intérêt du projet musical en milieu scolaire présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES DELIBERATION**

**A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** DECIDE de conclure avec Monsieur Julian GUILLON une convention de prestation de service, pour une initiation musicale à l'école Marguerite Forterr, pour un montant de 3 927,00 €

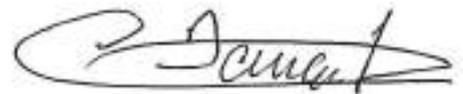
**Article 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la convention

Résultat du vote

ADOPTE



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
**Daniel BEURDELEY**

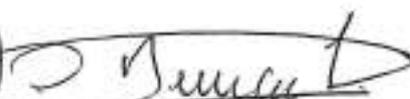


Le Secrétaire de séance,  
**Gérard VERSTRAETE**



Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture  
et de l'affichage en date du 05 juillet 2024

Le Maire,  
**Daniel BEURDELEY**





<b>Département de l'Oise Arrondissement de Compiègne Canton de Thourotte Commune Longueuil-Annel</b>		<b><u>Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal</u></b>			
Date de la convocation		L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BEURDELEY, Maire			
27 juin 2024		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation		BEURDELEY Daniel	✓		
27 juin 2024		TASSIN Jackie	✓		
		VANDENBROM Françoise	✓		
		CHRETIEN Patrick	✓		
Date d'affichage de la délibération		PIHAN GAUMET Florence	✓		
05 juillet 2024		LAVALLARD Eric	✓		
		DERE Michel	✓		
		VERSTRAETE Gérard	✓		
<u>Nombre de conseillers</u>		GRAS Martine	✓		
En exercice	23	GIRARD Guy	✓		
Quorum	12	LAMERAND Sylvie	✓		
Présents	20	LUDET Magalie	✓		
		LASSALLE Stéphanie	✓		
Représentés	2	TERRIEN Anne-Cécile			Jackie TASSIN
		LE MOUEL Jean-Christophe	✓		
Votants	22	FRANCOIS Emilie	✓		
		COLIN Léo	✓		
Secrétaire de séance :		DELHAY Jacques		✓	
<b>Gérard VERSTRAETE</b>		SIMONARD Bruno	✓		
		MOUTBEKA Jean-Jacques			Eric LAVALLARD
		DE MYTTENAERE Jérôme	✓		
		ENGELLEN Michel	✓		
		POSSIEN Christelle	✓		

**2024-07-08 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ITEP SOURCES ET VALLEES**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ITEP Sources et Vallées souhaite conclure une convention avec la ville pour la mise en œuvre d'un partenariat.

Ce partenariat permettrait de mettre en place des actions favorisant l'inclusion en milieu ordinaire des enfants et des adolescents accueillis à l'ITEP.

Chaque action fera l'objet d'un avenant définissant les rôles de chaque partie.

Monsieur le Maire précise que la convention est conclue pour une année renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse.

Après délibération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE  
DECIDE**

**Article 1 : D'APPROUVER** la signature d'une convention de partenariat avec l'ITEP Sources et Vallées

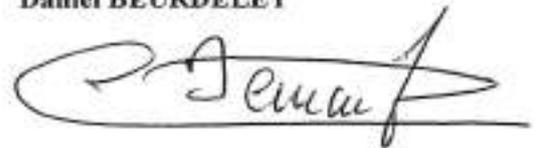
**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de cette convention, y compris les avenants à intervenir

Résultat du vote	ADOPTE
------------------	--------

Pour extrait conforme

Le Maire,

**Daniel BEURDELEY**



Le Secrétaire de séance,

**Gérard VERSTRAETE**



Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture

et de l'affichage en date du 05 juillet 2024

Le Maire,

**Daniel BEURDELEY**

